

David NOËL

Secrétaire de la section d'Hénin-Beaumont du PCF

Conseiller municipal d'Hénin-Beaumont

254 boulevard Fernand Darchicourt

62110 Hénin-Beaumont

davidnoelpcf62@gmail.com

A Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais
Rue Ferdinand Buisson
62020 Arras Cedex 9

Hénin-Beaumont, le 1^{er} juin 2017

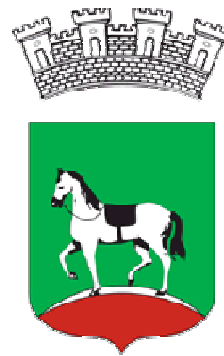
Monsieur le Préfet,

L'article L.2121-27-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que « *dans les communes de 3 500 habitants et plus, lorsque la commune diffuse, sous quelque forme que ce soit, un bulletin d'information générale sur les réalisations et la gestion du conseil municipal, un espace est réservé à l'expression des conseillers n'appartenant pas à la majorité municipale. Les modalités d'application de cette disposition sont définies par le règlement intérieur* ».

Le règlement intérieur du conseil municipal d'Hénin-Beaumont, qui définit les modalités d'application de l'article précité a été adopté le 30 septembre 2014. Il a été modifié par une délibération du 29 septembre 2015 qui fixe l'espace auquel a droit l'opposition municipale à 6/35^e de la page consacrée aux tribunes politiques.

Or, en plus de sa propre tribune, dans les numéros 12, 15, 16, 17, 19, 22, 23, 24, 25, 28, 30, 31, 32, 33 et 34 du magazine municipal, le groupe Front national a fait usage d'un "droit de réponse immédiat" à la tribune de l'opposition qui ne figure absolument pas dans le texte du CGCT concernant les tribunes politiques, ni dans le règlement intérieur du conseil municipal d'Hénin-Beaumont, ni dans la loi sur la presse de 1881 qui précise les modalités d'exercice du droit de réponse.

Vous trouverez, à titre d'exemple, les trois derniers numéros de la tribune de l'opposition parue dans le magazine municipal (numéros 32, 33 et 34). Au bas de chacune des tribunes de l'opposition figure une « *note du directeur de la publication* » qui n'a pas lieu d'être et



constitue, à notre sens, un abus de pouvoir de la part du groupe majoritaire et de M. Bruno BILDE, adjoint aux affaires juridiques et directeur de publication du magazine municipal.

La présence de cette réponse immédiate à la tribune de l'opposition dénature l'esprit de l'article L.2121-27-1 du CGCT. Ce principe de réponse immédiate ne peut, à l'évidence, pas s'appuyer sur le droit de réponse, tel qu'il est encadré par la loi sur la presse du 29 juillet 1881.

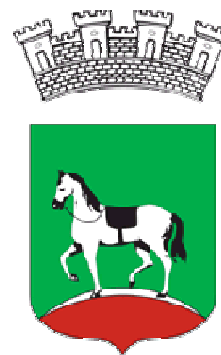
Je sollicite donc de votre part une intervention ferme auprès du maire d'Hénin-Beaumont Steeve Briois et de son directeur de publication Bruno Bilde afin de faire promptement cesser une pratique illégale qui dure maintenant depuis plus de deux ans et qui est devenue systématique.

Dans l'attente de votre réponse et d'une intervention de votre part, recevez, Monsieur le Préfet, mes respectueuses salutations.

David NOËL,

Secrétaire de la section d'Hénin-Beaumont du PCF
Conseiller municipal d'Hénin-Beaumont

A handwritten signature in blue ink, reading 'David Noël', with a stylized flourish.



10) A la majorité,

PRECISE que l'espace réservé aux conseillers municipaux n'appartenant pas à la majorité municipale se répartit en fonction de leur nombre ; que si les conseillers municipaux n'appartenant pas à la majorité municipale sont au nombre de 6, ils disposent d'un espace de 6/35ème des tribunes politiques dans le magazine municipal ainsi que sur le site internet de la Ville.

MODIFIE l'article 31 du règlement intérieur de la manière suivante :

« Article 31 - Bulletin d'information générale (article L.2121-27-1 CGCT)

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, lorsque la commune diffuse, sous quelque forme que ce soit, un bulletin d'information générale sur les réalisations et la gestion du conseil municipal, un espace est réservé à l'expression des conseillers n'appartenant pas à la majorité municipale. Les modalités d'application de cette disposition sont définies par le règlement intérieur. » (Article L.2121-27-1)

Le magazine « Hénin-Beaumont c'est vous ! » constitue un bulletin d'information générale où figure une page réservée aux tribunes politiques.

En application du principe de la proportionnelle, l'espace réservé aux conseillers municipaux n'appartenant pas à la majorité municipale se répartit en fonction de leur nombre. Si les conseillers municipaux n'appartenant pas à la majorité municipale sont ainsi au nombre de 6, ils disposent donc d'un espace de 6/35ème des tribunes politiques dans le magazine municipal ainsi que sur le site internet de la Ville. »

ADOpte le règlement intérieur ainsi modifié.

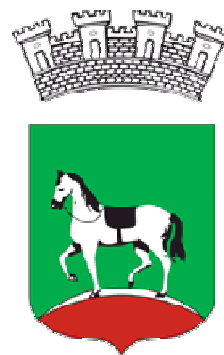
Le scrutin ayant donné les résultats suivants :

- 29 voix favorables (groupe de la majorité)
- 6 abstentions (groupe de l'opposition)

Délibération du 29 septembre 2015



**FRONT
DE GAUCHE**



Groupe Agissons unis pour Hénin-Beaumont

Groupe Agissons Unis pour Hénin-Beaumont

Antisystème, le Front National ? Depuis 1995, Steeve Briois a les moyens de vivre de ses mandats. Il cumule aujourd'hui les indemnités de maire et de député européen. Au FN d'Hénin-Beaumont, le cumul se pratique en équipe : 3 de ses adjoints sont aussi conseillers régionaux et 3 autres conseillers départementaux. Le mandat d'élus d'opposition, lui, n'est pas indemnisé, et nous sommes 5 sur 6 à être actifs pendant que l'exécutif municipal, ayant perdu la conscience de ce qu'est le travail salarié, multiplie les conseils municipaux à 9h le vendredi matin. Tous les métiers ne permettent pas de poser congé. Sandrine Rogé est auxiliaire de vie scolaire et accompagne des élèves en situation de handicap qui ne peuvent pas être aidés si elle doit s'absenter. Sa conscience professionnelle et citoyenne l'oblige donc à renoncer à un mandat que les horaires du conseil municipal ne lui permettent pas d'accomplir avec le sérieux qu'elle aurait souhaité. Nous lui souhaitons bonne route et continuerons à préparer les conseils avec elle. Bienvenue parmi nous à Dounyazade Madjidi ! **M. Tondelier, E. Binaisse, S. Filipovitch, G. Gorillot, D. Noël et S. Rogé** agissonsunispourheninbeaumont@gmail.com

Note du directeur de la publication : les élus d'opposition reprochent aux citoyens d'élire qui ils veulent et, notamment, de voter massivement pour que des adjoints de Steeve Briois deviennent conseillers départementaux ou régionaux. En clair, l'opposition avoue sa volonté d'empêcher les habitants d'exercer leur vote démocratique ! Tout cela serait drôle si leur ami Philippe Kemel n'était pas le champion du cumul dans l'agglomération, avec 4 fonctions : maire, député, vice-président de l'agglomération et président de commission ! Enfin, une 4e élue municipale d'opposition (sur 6) vient de démissionner du conseil municipal. Depuis qu'ils ne sont plus payés, ils démissionnent les uns après les autres. Et les horaires du conseil municipal n'y sont pour rien, puisque ces élus ne participent pas davantage aux commissions programmées en soirée.

Tribune de l'opposition parue dans le numéro 32 d'Hénin-Beaumont c'est vous (avril 2017)

Groupe Agissons unis pour Hénin-Beaumont

Groupe Agissons Unis pour Hénin-Beaumont

Un doigt d'honneur fait à la presse Suivi par une équipe de Complément d'enquête, Steeve Briois a fait un doigt d'honneur aux journalistes. Il y a plusieurs mois, c'était Bruno Bilde qui faisait un doigt d'honneur aux journalistes de la Voix du Nord lors de la Sainte-Barbe. Au FN, on pratique le langage des signes... Beaucoup d'Héninois et de Beaumontois sont choqués par la vulgarité des élus FN, qui ne cessent d'attaquer les journalistes comme ils l'ont encore fait dans le dernier magazine municipal. En conseil municipal, alors que les élus d'opposition présentaient une motion pour défendre les emplois menacés par un plan social à la Voix du Nord, les élus FN se sont lancés dans des diatribes contre le quotidien nordiste, prétendant interdire à un journal de prendre position. A quel titre ? Tous les journaux ont une ligne éditoriale. La Voix du Nord n'a pas la même ligne éditoriale que l'Humanité ou le Figaro, mais a le droit de défendre les valeurs républicaines. Notre groupe défendra toujours la liberté de la presse contre ceux qui veulent la faire taire. **D. Noël, E. Binaisse, S. Filipovitch, G. Gorillot, D. Madjidi et M. Tondelier** agissonsunispourheninbeaumont@gmail.com

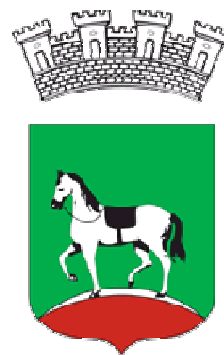
Note du directeur de la publication : Pourquoi les élus d'opposition, et notamment David Noël, ne défendent-ils pas les journalistes lorsqu'ils sont attaqués par Jean-Luc Mélenchon, qui les a notamment traités de « sales cons, hyènes » et ordonné à ses soutiens « dégageons-les » ? Sans parler des attaques et menaces physiques de Mélenchon contre des journalistes de la presse écrite. Les élus d'opposition sont les rois de l'hypocrisie. Ils prennent la défense de leurs petits copains de La Voix du Nord mais ferment les yeux sur les agressions envers les autres médias.

Tribune de l'opposition parue dans le numéro 33 d'Hénin-Beaumont c'est vous (mai 2017)



MEMBRE DU

**FRONT
DE GAUCHE**



Groupe Agissons unis pour Hénin-Beaumont

MENER UNE OPPOSITION RESPONSABLE ET CONSTRUCTIVE Le vote du budget communal est important dans la vie d'une ville. On y décide le niveau des impôts, les subventions aux associations, l'argent consacré à la dynamisation du commerce, au personnel communal, à la sécurité, aux travaux ... Comme en 2016, nous n'avons pas voté en faveur du budget 2017 car la majorité municipale ne tient pas ses promesses : la ville se vide de ses commerces, les investissements pour les bâtiments publics et les voiries ne sont pas au niveau, les impôts ne baissent pas assez alors que la ville a reçu un pactole supplémentaire de la CAHC (360 000 euros) qui n'a pas été redistribué, des associations sont écartées parce qu'elles ne sont pas favorables au FN, le personnel municipal est maltraité... Nous revendiquons cette opposition au nom de tous les habitants qui ne sont pas d'accord avec la politique municipale. S'opposer c'est aussi proposer. Ce journal n'est pas objectif, il est un outil de promotion de la majorité FN. Il n'est donc pas le lieu de la proposition. Mais nous vous donnons rendez vous très bientôt pour construire ensemble un projet de ville plus ambitieux pour l'emploi et l'activité, pour le logement, pour les associations, pour la sécurité, mais aussi plus fraternel pour Hénin Beaumont. **Eugène BINAISSE, Stéphane FILIPOVITCH, Geoffrey GORILLOT, Dounyazade MADJIDI, David NOEL, Marine TONDELIER**

Note du directeur de la publication : l'opposition confirme donc dans cette tribune qu'elle ne souhaite pas faire la moindre proposition. Pas plus ici qu'au conseil municipal, l'opposition n'est en mesure de proposer un contre-budget depuis 3 ans. L'opposition ne cesse de tout critiquer sans soutenir le moindre projet. C'est la politique de la terre brûlée.

Tribune de l'opposition parue dans le numéro 34 d'Hénin-Beaumont c'est vous (juin 2017)